

DEPARTEMENT DU CANTAL  
COMMUNE D'YDES

PLAN LOCAL D'URBANISME

**NOTICE SANITAIRE**

Eau potable  
Assainissement  
Défense incendie  
Déchets

**PIECE 5-1a**

<b>PLU</b>	<b>PRESCRIT</b>	<b>ARRETE</b>	<b>APPROUVE</b>
<b>Elaboration</b>	<b>23 mars 2007</b>	<b>18 juin 2013</b>	

**CREA Urbanisme et Habitat – 22 rue Eugène Thomas – 17000 LA ROCHELLE**

1- Eau potable .....	3
2- Assainissement collectif .....	5
3- Assainissement non collectif .....	7
4- Eaux pluviales .....	7
5- Défense incendie.....	8
6- Collecte et traitement des déchets.....	8

# 1- Eau potable

Source : *SIDRE du Font Marilhou*

## *Compétence et organisations du service*

La compétence eau potable est assurée par le SIDRE (Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux) du Font Marilhou, qui alimente 14 communes.

## *La ressource*

Les ressources en eau du Syndicat sont assurées par plusieurs sources de montagne :

- Source du Marilhou et galerie captante du Marilhou situées sur la commune de Colandre,
  - Source de Val sur la commune de Trizac,
- complétées par la source du Bois de Lempre, située sur la commune de Champagnac.

Les ressources du Marilhou et du Val sont regroupées à TRIZAC, par une station de mélange, qui comprend un traitement au chlore.

Les eaux de montagne proviennent d'eaux de surface du massif volcanique essentiellement constitué de coulées basaltiques. Les eaux produites, du point de vue physico-chimiques sont neutres (PH = 7,6). En terme quantitatif, les sources du Marilhou produisent environ 14 000 m<sup>3</sup> d'eau par semaine et la source de Val 10 000 m<sup>3</sup> d'eau par semaine.

En période d'étiage, la source du Bois de Lempre, insuffisante est renforcée par un apport de la ressource de TRIZAC.

La commune d'YDES n'est pas concernée par des périmètres de protection des captages destinés à la consommation humaine sur son territoire.

## *Le réseau de distribution*

La commune d'YDES est alimentée par 3 conduites principales :

- au sud, la conduite en provenance de TRIZAC alimente les réservoirs de Montfouilloux, Lagarde et Le Fayet, depuis lesquels l'eau est redistribuée vers YDES Centre, YDES Bourg et Lagnac.

En 2006, le réseau de distribution a été renforcé depuis le réservoir de Lagarde, par la réalisation d'une nouvelle conduite qui dessert le parc d'activités intercommunales de la Sumène, avec un bouclage au niveau de l'avenue de la République.

- à l'est, la conduite en provenance de TRIZAC alimente les réservoirs de Trancis et des Estaguelles, depuis lesquels l'eau est redistribuée vers Trancis, Gare de Saignes, Fleurac et les Quatre-Routes. Un bouclage avec le réseau d'YDES Centre existe au niveau de la Gare de Saignes.

- au nord une conduite en provenance de CHAMPAGNAC alimente le réservoir de Montoussoux et le quartier des Ecureuils (renforcé depuis 2 ans). Un bouclage avec le réseau d'YDES Centre existe au niveau du lotissement des Pins.

Les réseaux d'alimentation de YDES centre ont été refaits en 1964-65 et ceux des villages dans les années 1966-67.

Les entreprises Menuiseries du Centre et Sacatec disposent de leurs propres réservoirs de stockage nécessaires à leur activité, alimentés par des captages sur la commune d'YDES (plaine de la Sumène). Un complément est apporté par le SIDRE pour les besoins en eau potable ou pour compléter les besoins industriels.

### ***Le stockage et le traitement***

Le stockage de l'eau potable est assuré sur la commune par 6 réservoirs, d'une capacité totale de 625 m3.

Réservoir de Montfouilloux	50 m3
Réservoir de Lagarde	350 m3
Réservoir du Petit Lagarde	75 m3
Réservoir de Trancis	50 m3
Réservoir des Estagueilles	50 m3
Réservoir de Montoussou	50 m3

Aucun traitement complémentaire de l'eau n'est assuré sur la commune.

### ***Les consommations et les besoins***

La consommation annuelle d'eau sur la commune d'YDES varie de 102 000 à 120 000 m3, soit de 280 à 330 m3 par jour. Les capacités de stockage permettent d'assurer une autonomie d'environ 2 jours de consommation.

Année	Volume d'eau facturée
2002	102 736 m3
2003	109 496 m3
2004	109 574 m3
2005	119 954 m3
2006	121 266 m3
2007	121 518 m3
2008	110 545 m3
2009	120 584 m3
2010	108 135 m3
2011	115 184 m3
2012	107 048 m3

### ***La prise en compte des besoins futurs***

La distribution du quartier de Lagnac devrait être renforcée dans les prochaines années lors des travaux de réfection de l'avenue de la Libération, ce qui permettra de renforcer le diamètre des conduites jusqu'à la limite Ouest de la commune et d'alimenter le réseau incendie.

L'étude diagnostic du réseau du SIDRE a été achevée en 2012.

*Le plan du réseau d'eau potable est présenté dans la pièce 5-1b.*

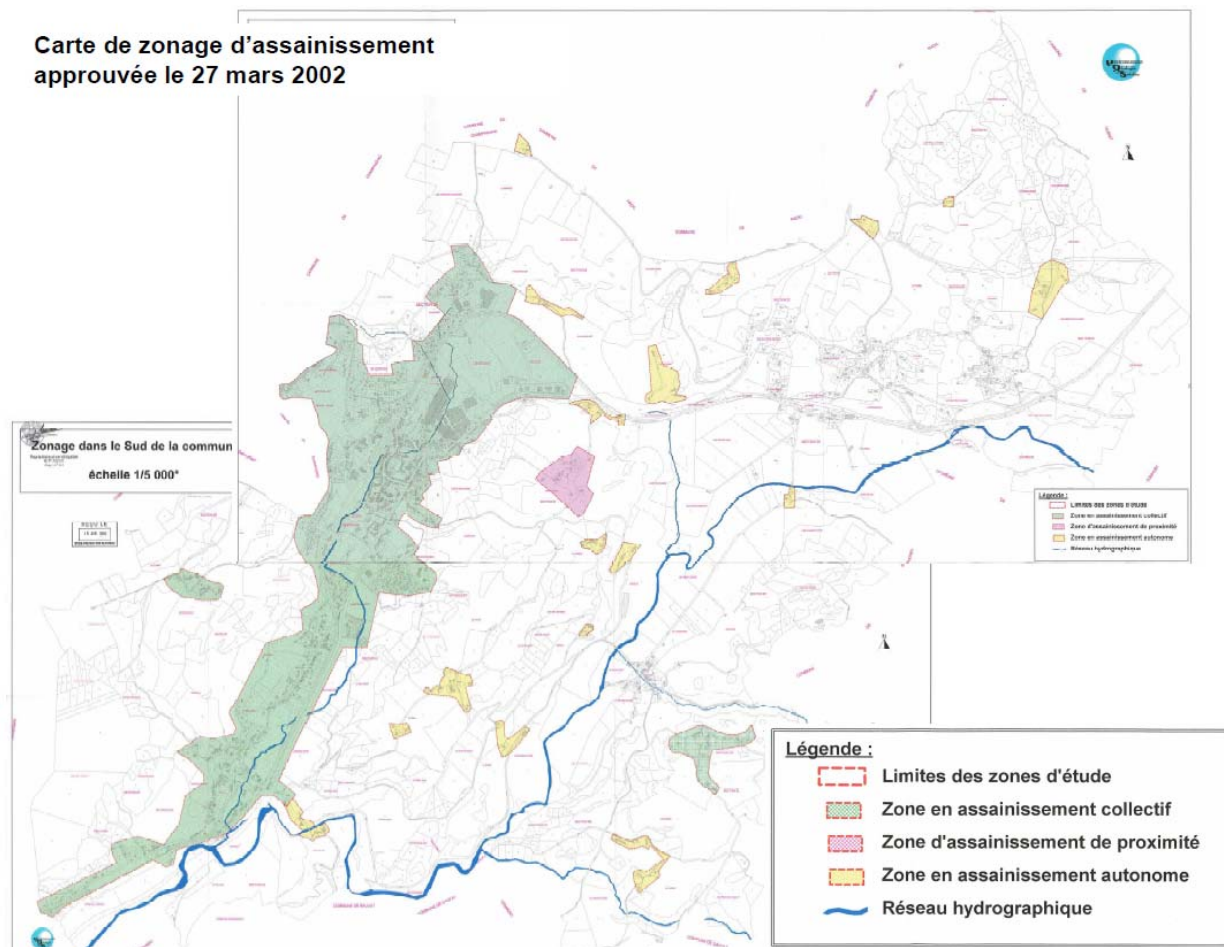
## 2- Assainissement collectif

### Compétence et organisation du service

La compétence « assainissement collectif » est assurée par la commune d'YDES.

La Communauté de Communes Sumène Artense, dans le cadre de sa compétence « **Protection et mise en valeur de l'environnement** », assure le service de surveillance des stations d'épuration.

Le Schéma d'Assainissement initial a été établi en 2001 et la carte de zonage a été approuvée par le Conseil Municipal le 27 mars 2002.



Afin de prendre en compte les travaux intervenus depuis 2001, et les évolutions de l'urbanisation, la commune d'YDES est en train de réviser son Schéma d'Assainissement.

## **Système de traitement**

Le traitement des eaux usées sur la commune est assuré par deux stations d'épurations.

### Station d'épuration de LARGNAC

Depuis 2010, la commune d'YDES a entrepris une amélioration du traitement des eaux usées et réalisé la construction d'une nouvelle station d'épuration pour remplacer les anciennes stations d'YDES Centre aux Plaines et de Lagnac.

Cette nouvelle station d'épuration de type boues activées a une capacité de 3 350 Equivalent Habitant. Elle a été construite dans le secteur « Gare de Lagnac », sur une parcelle bordant la RD922. Elle traite les effluents des secteurs d'Ydes-Centre, Lagnac, Les Plaines et Champagnac. Elle a été mise en service en janvier 2012 et est gérée par la Communauté de Communes Sumène Artense. Elle est bridée à 60 m3/h (1440 m3/j).

Sa réalisation s'est accompagnée de certains travaux d'amélioration sur le réseau de collecteurs.

<b>Charge actuelle estimée</b>	<b>Capacité de la nouvelle STEP</b>
2400 EH	3 350 EH
dont : - 2000 EH domestiques - 260 EH extra domestiques - 60 EH saisonnier - 170 m3 d'eaux claires parasites	dont : - 2800 EH domestiques - 260 EH extra domestiques - 170 m3 d'eaux claires parasites

La nouvelle station d'épuration apporte une capacité supplémentaire de 750 EH dont :

- 700 EH par urbanisation
- 50 EH par développement de la ZAE Sumène Artense

### Station d'épuration de SAIGNES et YDES Bourg

Le secteur d'YDES bourg et les quartiers de Fleurac, Trancis, Gare de Saignes, sont traités par la station de SAIGNES situées sur la commune d'YDES en aval d'YDES Bourg.

La station d'Ydes-Saignes, de type boues activées, a une capacité de 2 500 Equivalent Habitant. Elle est dimensionnée pour traiter 375 m3/j d'effluent et 125 kg DBO5/j. Elle a été mise en service en octobre 1983. Les eaux traitées sont rejetées dans La Sumène.

## **La prise en compte des besoins futurs**

Les travaux réalisés par la commune permettent une capacité de traitement supérieure aux besoins de la commune pour la station d'épuration de Lagnac.

La révision en cours du Schéma d'Assainissement va permettre d'actualiser le type d'assainissement des différents secteurs de la commune.

*Le plan du réseau d'assainissement est présenté dans la pièce 5-1c*

### 3- Assainissement non collectif

Source : Communauté de Commune Sumène Artense

Le service d'assainissement non collectif, est assurée par la Communauté de Communes Sumène Artense, pour l'ensemble des 13 communes adhérentes, dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Depuis 2007, le SPANC (service public de l'assainissement non collectif) a été mise en place et a effectué le contrôle des nouvelles installations (neuf ou réhabilitation). Le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes a débuté en 2010.

Le nombre de systèmes d'assainissement non collectifs sur la commune d'YDES est estimé à 275.

Depuis la mise en place du SPANC, les projets de nouvelles ou de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur la commune d'YDES, n'ont pas rencontré de problème de mise en œuvre particulier.

### 4- Eaux pluviales

Sources : Commune

*Avant projet de la construction de la nouvelle station d'épuration -Juin 2009- GEI*

*Dossier d'autorisation de la dérivation des ruisseaux de Largère et de la Mine - DDE du Cantal - Mai 1997*

Le réseau d'assainissement collectif n'est qu'en partie séparatif. Cependant au cours des 15 dernières années, la commune d'YDES a engagé un ensemble de travaux afin de diminuer la charge hydraulique en eaux parasites des stations d'épuration et le risque de débordement notamment :

- déviation des ruisseaux de Largère et de la Mine, à Fanostre, dans le ruisseau la Leyterrie, autorisée par Arrêté Préfectoral du 5 décembre 1997, afin de limiter les ruissellements et réduire la charge hydraulique, par temps de pluie, dans les quartiers aval, d'YDES Centre et des Plaines

- aménagement du ruisseau de l'Hôpital afin d'améliorer son écoulement et sa capacité de stockage en bordure du stade des Plaines

- mise en séparatif de certains réseaux d'assainissement à YDES Centre (RD922, place Georges Pompidou, rue du 8 mai 1945, rue du Docteur Basset, rue Blaise Pascal, avenue Jean Jaurès et rue Victor Hugo)

- exécution de divers travaux d'aménagement sur les bassins, branchements et exécutoires d'eaux pluviales

D'autre part, l'« Analyse des inondations sur la commune d'YDES », réalisée par le CETE de LYON, en mars 2011, et l'« Etude hydraulique des talwegs », réalisée par le CETE de LYON, en sept 2012, ont montré la vulnérabilité aux événements pluvieux du secteur d'YDES Centre. Se reporter au chapitre suivant « risques ».

➤ *Le plan du réseau d'eaux pluviales est présenté dans la pièce 5-1c*

## 5- Défense incendie

La compétence défense incendie est assurée par la commune et le syndicat du Font Marilhou, qui assure l'alimentation et l'installation des poteaux incendie.

La défense incendie est assurée par 43 hydrants répartis sur le territoire communal. L'usine Lapeyre dispose de son propre système de défense incendie.

## 6- Collecte et traitement des déchets

Source : Communauté de Communes Sumène Artense (avril 2010)

### *Compétence et organisations du service*

La gestion, collecte et traitement des déchets, est assurée par la Communauté de Communes Sumène Artense, dans le cadre de sa compétence « **Protection et mise en valeur de l'environnement** », pour l'ensemble des 13 communes adhérentes et par convention, pour les communes de Saint-Pierre et le bourg de Voussaire (Communauté de Commune du Pays Gentiane).

La compétence « traitement » est transférée au SYSTOM de BORT ARTENSE (Syndicat mixte de Stockage et de Traitement des Ordures Ménagères), qui est lui-même adhérent au SYTTOM19 (Syndicat mixte Départemental de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de la Corrèze).

Ces compétences sont exercées conformément aux Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés :

- du département du Cantal, approuvé par arrêté préfectoral du 11 mai 2007,
- de celui du département de la Corrèze, révisé 2004-2013, approuvé par arrêté préfectoral du 23 juillet 2004,

dans la mesure où le SYSTOM de BORT ARTENSE est basé en Corrèze.

### *Collecte des ordures ménagères*

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie par la Communauté de Communes Sumène Artense, depuis sa création en 2000.

La collecte effectuée au porte à porte, par conteneur individuel de 120, 240, 330 et 500 litres, est hebdomadaire. En période estivale (juillet août), la collecte est doublée pour les commerces alimentaires, restaurants et structures d'hébergements touristiques.

### *Encombrants et déchets verts*

Parallèlement, la commune d'YDES organise un ramassage auprès des habitants de la commune :

- des encombrants triés, sous forme d'une collecte mensuelle sur inscription, acheminés à la déchèterie intercommunale de Ruisseau Perdu, gérée par le SYSTOM de Bort Artense,
- des déchets verts, par collecte hebdomadaire, acheminés à la décharge des Bécassines à titre transitoire dans l'attente d'une mise en place par le SYSTOM de Bort Artense, d'une véritable solution de valorisation.

### *Tri sélectif des déchets recyclables*

Les emballages ménagers, papiers-cartons et verre sont collectés en apport volontaire (Point d'Apport Volontaire ou points verts).

La commune d'YDES comprend :

- 4 PAV complets (disposant de 3 colonnes pour les emballages, les papiers-emballages et le verre) situés à YDES Centre (route du Collège, Maison de retraite), Trancis et Lagnac
- 2 PAV papiers-magazines et verre, situés à Fanostre et Fleurac



- 4 PAV verre situés à Lagnac, Ydes Bourg, et YDES Centre (parkings du centre socioculturel et du stade)

Les colonnes d'apport volontaire sont collectées autant que de besoin, par un prestataire désigné par le SYSTOM de Bort Artense (Sita Sud Ouest).

Le verre collecté est acheminé à la plateforme d'USSEL pour être collecté et traité par GLASSPACK. Les emballages, papiers et journaux, sont dirigés vers le centre de tri d'Argentat (SICRA d'ARGENTAT).

### **Volumes collectés**

Le système de collecte actuel ne comprend pas de pesage des volumes collectés. Une étude réalisée en 2009 par le SYTTOM19 a permis de faire un pesage hebdomadaire par communes, qui par extrapolation permet d'évaluer les volumes collectés de façon indicative.

Poids indicatif annuel collecté	Territoire Sumène Artense		Communes d'YDES	
	Tonnes chiffres 2009	Rendement par habitant	Tonnes chiffres 2009	Rendement par habitant
Ordures ménagères	2 100 T	283 kg/hab/an	580 T	295 kg/hab/an
Verre	257 T		110 T	
Emballages	59 T		21 T	
Papiers Journaux	193 T		15 T	
Total	2 609 T		726 T	

A titre de comparaison, en 2008, la moyenne nationale de production de déchets (OM et recyclable) est estimée à 438 kg/hab/an, dont 75% d'ordures ménagères et 25% de déchets triés.

### **Déchetterie du Ruisseau perdu**

Le système de collecte par apport volontaire est complété par la déchetterie du Ruisseau Perdu située sur la commune de BORT LES ORGUES, gérée par le SYSTOM de Bort Artense, ouverte en 2004 et accessible gratuitement aux particuliers des communes adhérentes.

Les déchets acceptés sont les suivants :

- Cartons/ Papiers / Bouteilles plastiques et emballages
- Ferrailles/ Gravats /Verre
- Huiles de vidanges
- Huiles de fritures
- Piles /Batteries
- DEEE : matériel Informatique, électrique et électroménager

- Non recyclable, encombrants et DIB
- Déchets verts et Bois à recycler
- Emballages souillés (peinture, chlore ....)

Les déchets collectés sont acheminés

- vers la société VEOLIA pour le carton (St Panthaléon de Larche 19)
- vers la société CORREZE AMENDEMENT (Neuvic 19) pour le bois
- vers la SARL HINDERCHIED de Champagnac (15) pour les batteries, la ferraille
- vers la société SRRHU (Véolia) pour les huiles de vidange
- vers COREPILE (75 Paris) pour les piles,
- vers BSN Glasspack pour le verre,
- vers le centre de tri d'Argentat (19) pour les papiers, journaux et emballages ménagers, pour y être traités et valorisés par filière.

- vers la décharge de déchets inertes gérée par les ETS PERSIANI (19 St Thomas) pour les gravats et déchets inertes,
- vers le Centre d'Enfouissement de Perbousie (19110 BRIVE) pour les encombrants et DIB, pour enfouissement.

Les DEEE seront traités par Ecosystèmes  
Les produits dangereux par CHIMIREC Massif Central à 48 000 MENDE

### ***Destination et traitement des ordures ménagères***

Jusqu'en 2007 les ordures ménagères résiduelles étaient enfouies à la décharge des Bécassines (ancienne carrière située sur les communes d'YDES, VEBRET et BORT LES ORGUES), ouverte en 1974.

Depuis 2007, suite à l'adhésion du SYSTOM de Bort Artense au SYTTOM19, afin d'anticiper la saturation de la décharge et les obligations de mise aux normes, en matière de traitement des déchets, les ordures ménagères sont acheminées et incinérées à l'incinérateur de ROSIERS D'EGLETONS, en Corrèze. Pour cela, les bennes d'ordures ménagères sont vidées et compactées au quai de transfert du SYTTOM19 situé à proximité de la déchèterie de Ruisseau Perdu.

La décharge des Bécassines a continué d'accueillir des déchets de particuliers (encombrants, déchets verts, ...) jusqu'à sa fermeture le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et des entreprises au 31 décembre 2009.

Provisoirement, en attendant sa réhabilitation (en cours sous maîtrise d'ouvrage du SYSTOM de Bort Artense), ont été autorisés sur le site de l'ancienne décharge des Bécassines à titre transitoire :

- les dépôts contrôlés de déchets verts par les communes
- une plateforme d'accueil des DIB d'entreprises contre participation financière, déchets qui sont ensuite traités pas l'entreprise Perbousie à BRIVE

Les déchets inertes des professionnels sont actuellement enfouis à la carrière Persiani de VEBRET, qui joue le rôle de décharge de classe 3 contre participation financière.

### ***La prise en compte des besoins futurs***

Afin de poursuivre la mise aux normes et la réduction des déchets, il est prévu les actions suivantes :

- réhabilitation de la décharge des Bécassines
- mise en place de système de pesage des bennes
- mise en place de composteurs individuels
- mise en place de l'accueil des D3E (Electrique, Electronique et Electroménager) et des déchets dangereux (huiles, hydrocarbures, solvants...) avec extension de l'actuelle déchetterie.
- mise en place d'une plateforme d'accueil des DIB d'entreprises